

ARRETE
PORTANT DELEGATION D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS

Le Maire de la Commune de VIGNEMONT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

ARRETE

Article 1 : Madame **Patricia RICHARD-POUILLART**, en sa qualité de conseillère municipale, est nommée déléguée pour gérer la salle communale.

Ces fonctions consistent à gérer la location de la salle communale auprès de particuliers, associations et autres, suivant la procédure et règlement mis en place.

Article 2 : Ampliations du présent arrêté seront transmises à :

M. le Sous-Préfet de Compiègne,
M. le Receveur Municipal à Lassigny,
L'intéressé.

Fait à Vignemont, le 17 septembre 2020

Le Maire,
Laurence CAIVANO-TELLIER

